



**Compte rendu
de la réunion du Comité consultatif des citoyens relatif à Northvolt
tenue au Centre communautaire intégré de McMasterville
situé au 255, boulevard Constable, McMasterville
le 19 décembre 2023 à 18 h**

1. Accueil et introduction

1.1. Présentation des membres du comité

Les participants se présentent à l'ensemble du comité. Les membres du comité ont été choisis afin de présenter un visage paritaire, de refléter la diversité des opinions dans le dossier, d'offrir une diversité de compréhension avec des champs d'expertises différents et de provenir de tous les secteurs de la ville.

1.2. Présentation du but et des objectifs du comité

Les candidats du comité ont été sélectionnés de façon à ce que ceux-ci proviennent de tous les secteurs de la ville, de formations différentes et de tranches d'âge différentes. Le tout afin de s'assurer de considérer toutes les positions entendues dans la communauté.

Réaffirmation des objectifs du comité par M. Martin Dulac, maire :

- Il est espéré que le comité assure une rétroaction citoyenne de la façon dont est vécue l'arrivée de l'entreprise Batteries Northvolt Nord-Amerique Inc. (ci-après Northvolt) sur le terrain.
- Il est également attendu que ces préoccupations citoyennes seront rapportées à l'entreprise et cette dernière sera invitée à échanger directement avec la communauté.
- On souligne que McMasterville veut s'assurer que l'entreprise remplisse correctement ses engagements.

1.3. Discussion sur les attentes

Les membres du comité souhaitent que 4 à 5 rencontres soient tenues par année.

De façon générale, il est attendu que les discussions portent sur les sujets suivants :

- Aux nuisances que l'entreprise Northvolt pourrait causer lors des travaux de construction;
- À la mixité d'un site industriel près d'une zone résidentielle;
- Aux milieux humides et à leurs compensations;
- À la protection de l'environnement et des travailleurs;
- À la sécurité environnante;
- À la gestion des déchets;
- À la compréhension des produits chimiques utilisés, à leur entreposage et à la sécurité nécessaire relative à ce type de produit;
- À la formation nécessaire requise pour les futurs travailleurs;
- À la révision de l'offre des transports collectifs avec de nouveaux liens régionaux et des retours de transport par train le matin;

Les interrogations portent essentiellement sur le maintien du milieu de vie actuel ainsi que sur la qualité de vie qui définissent notre communauté. Les membres du comité sont conscients que leur milieu de vie va évoluer, mais ils désirent tout de même maintenir ou améliorer l'environnement actuel.

2. Définition des règles de fonctionnement

2.1. Discussion sur les règles de conduite

Les membres du comité souhaitent que les rencontres soient :

- De nature conviviale;
- Que les membres ne se coupent pas la parole;
- Qu'une demande de parole soit effectuée afin de présenter son point de vue;
- Que des convocations soient envoyées quelques semaines à l'avance pour la tenue d'une rencontre;
- Qu'un compte rendu des réunions soit rédigé et que ce dernier soit adopté lors de la réunion suivante;
- Qu'il n'y ait pas de jugement envers les opinions des autres;
- Que chacun soit à l'aise de présenter sa vision des choses;

- Que les membres soient en mesure d'accepter les objections d'autrui;
- Que les rencontres se passent dans le respect.

On informe les membres qu'une annonce officielle sera effectuée en 2024 lors d'une séance ordinaire du conseil municipal afin de confirmer les membres participants au comité. La présente rencontre se voulait être une rencontre d'introduction et de discussion entourant le mandat du comité.

3. Informations générales

3.1. Mise à jour sur le projet en cours

- Aucun développement jusqu'à présent sur la portion de terrain située sur le territoire de McMasterville puisqu'un changement de zonage est nécessaire.
- L'entreprise n'a pas encore obtenu les autorisations gouvernementales.
- Une phase de consultation publique (BAPE) est prévue pour la portion recyclage seulement.
- De façon générale, on parle plutôt d'articles qui ont été publiés sur le type de procédé utilisé en Suède.
- Les travaux devraient débuter au mois de janvier sur la portion de terrain située à Saint-Basile-le-Grand.
- Les niveaux de contamination du site sont abordés. Malgré une réhabilitation du site, les sols à cet endroit sont principalement de types industriels avec des poches de haute contamination.
- Bien qu'on espère minimiser les impacts du projet sur l'environnement, il y aura des abattages d'arbres et certains milieux humides seront enlevés. Par contre, aucune perte nette n'est attendue puisque d'autres milieux humides seront recréés ailleurs et des arbres seront plantés. Il s'agit d'ailleurs là d'exigences manifestées dès les premières rencontres entre la Ville et l'entreprise.
- Selon les informations obtenues, l'entreprise Northvolt se conforme au même processus d'approbation que toute autre entreprise québécoise en ce qui a trait à la compensation des milieux humides. En effet, le traitement du dossier semble se faire rapidement. Toutefois, il est important de souligner qu'il est tout de même analysé en profondeur.
- Aucune demande formelle de changement de zonage n'a été déposée à ce jour. L'entreprise a par contre effectué une demande de rencontre à ce sujet dans les prochaines semaines.

Les membres du comité sont informés qu'un bureau de projet a été formé afin de mettre en place un accès au site directement via la route 116. Un appel d'offres est actuellement en cours pour des plans et devis. L'ouverture de soumissions est prévue pour la fin du mois de janvier 2024. L'échéancier pour réaliser l'accès temporaire amène une fin des travaux vers la fin de l'été ou début de l'automne 2024. D'ici là, des mesures de mitigations sont prévues afin de limiter les impacts.

Il est à noter que l'accès préliminaire serait mis en place au passage à niveau agricole présent au rang des Trentes.

Des inquiétudes sont soulevées relativement aux klaxons de train pour le passage à niveau qui sera traversé par l'accès temporaire. Afin d'éviter cette nuisance, une requête a été effectuée pour qu'une guérite soit installée à cet endroit et qu'un surveillant soit sur place pour éviter les sifflets de train à la hauteur de l'accès temporaire.

Certaines interrogations sont également abordées relativement à la nécessité d'un accès temporaire.

Les membres sont informés que celui-ci est nécessaire en raison du temps requis pour la réalisation des travaux de construction de l'accès permanent et que la route 223 n'est pas l'accès idéal pour un projet d'une telle envergure.

On présente également la position du Canadien National (CN) concernant les accès au terrain. Tout accès, qu'il soit permanent ou temporaire, doit satisfaire aux critères de l'entreprise.

On rappelle que l'hélicoptère qui avait été repéré au-dessus du futur site n'avait aucun lien avec l'entreprise Northvolt. On mentionne que c'était en fait la Sûreté du Québec qui effectuait des exercices de sauvetage.

4. Planification des prochaines réunions

4.1. Proposition de sujets à aborder lors des prochaines rencontres

On mentionne vouloir discuter :

- De la croissance future de la population et des services offerts à celle-ci. À ce sujet, les membres au comité sont informés que la Ville travaillait déjà à l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central de McMasterville avant la venue de Northvolt. On mentionne qu'il est possible d'ajouter environ 500 logis en utilisant entre autres une partie du stationnement présent à la gare.

On ajoute également que selon une analyse, il serait possible d'ajouter environ 10 000 logis dans un rayon de 10 km autour de McMasterville. Il

faut donc s'attendre à ce que ce ne soit pas tous les travailleurs de la future usine qui demeureront dans la municipalité.

- Comme les travailleurs ne seront pas seulement de McMasterville, une réflexion importante devient nécessaire concernant les transports en commun. Avec un transport collectif efficace, il serait possible pour les futurs employés d'habiter ailleurs et de venir travailler en utilisant le transport en commun.
- Autre thème abordé, les spécialistes en provenance de l'Europe qui s'établiront dans la région.

En premier lieu, il appert que près de 80 % des emplois devront être comblés par des techniciens qui seront formés ici par une main d'œuvre locale. Les personnes venant de l'extérieur du Québec seront entre autres des métaformateurs, envoyés par les fournisseurs de Northvolt afin de former les travailleurs sur les machines-outils qui seront utilisées dans l'entreprise.

Aussi, les emplois spécialisés tels qu'ingénieur, bien qu'une portion des futurs employés proviendront de l'étranger, la vaste majorité proviendra d'ici.

- On réitère l'importance de revoir l'offre des transports en commun de la part d'Exo.
 - Révision des horaires ajustés pour les futurs employés de l'usine;
 - Création d'un lien direct entre la gare et le site de l'entreprise;
 - Révision des retours le matin et des départs le soir afin de conduire les travailleurs au site.

On prend note du commentaire et on travaillera afin que les horaires du transport collectif coïncident avec les changements de quart de travail des employés de la future usine.

Il est également fait mention qu'une offre de transport bonifiée serait profitable autant pour les citoyens et les entreprises locales que pour les futurs employés de l'usine.

- Les sujets au niveau de l'offre commerciale sur le territoire ainsi que du contrôle et du droit de regard que peut exiger la ville sont abordés.

Il est aussi discuté des développements qui seraient possibles autour du projet, dont la possibilité d'un développement résidentiel sur une partie du stationnement incitatif. Un tel développement permettrait aussi de réduire l'impact d'un îlot de chaleur et les futurs citoyens pourraient, hausser la part intermodale (utilisation du train) de la ligne de train de

banlieue. En conséquence, un plus grand nombre d'utilisateurs aurait un accès direct aux transports collectifs.

Ce mode de cohabitation (développement résidentiel et développement industriel) a malheureusement été perdu. Toutefois, c'est la meilleure façon de réduire la pression sur les réseaux routiers. La mixité des zones était présente avant les années 50, mais la démocratisation de l'automobile mettait un terme à cette mixité. Elle l'est toutefois toujours dans certaines parties de l'Europe. On souligne aussi l'importance pour la Ville que des pistes cyclables soient aménagées afin de faciliter les déplacements actifs vers la future usine, entre autres, sur la route 223.

- On traite également des questions liées à la sécurité de l'entreprise et des mesures d'atténuation des nuisances. Il sera important de bien s'assurer de la collaboration des services de sécurité ainsi que de la formation adéquate de ces derniers. De plus, les plans de mesures d'urgence devront également pouvoir profiter de la collaboration avec l'entreprise et des liens avec les autres villes d'accueil de Northvolt pourraient être envisagés. Les questions liées au stockage de batteries sur le site devront être maîtrisées par les autorités en place.

On traite du tragique accident arrivé chez Northvolt à l'automne dernier et du décès d'un travailleur. Les membres du comité sont informés que l'incident survenu a rapidement été contrôlé par l'équipe interne afin de prévenir un effet de chaîne.

Il y a eu aussi un mort dans la construction. Il y aura une équipe interne pour les questions liées à la santé-sécurité.

Cette discussion renforce les liens essentiels entre les pompiers de la Régie incendie qui devront être formés afin de faire face à plusieurs types de situations qui pourrait survenir.

On mentionne que 90 % des discussions avec Northvolt se déroulent en français. Ces derniers sont conscients de la réalité québécoise et savent qu'ils vont travailler avec des employés francophones.

On aborde les questions liées aux modifications nécessaires pour le changement de zonage. Il s'agit d'une démarche qui relève de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Ainsi, les étapes passeront par une modification du schéma d'aménagement qui doit être modifié par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR). Ensuite, la Ville devra adopter des règlements de concordance. Lorsqu'il s'agit de modifications de règles de concordance, les citoyens ne peuvent pas demander de référendum, mais sont rencontrés à diverses étapes dans le cadre de rencontres de consultations publiques.

5. Questions et commentaires

5.1. Varia

Aucune question ni commentaire n'est formulé.

6. Clôture de la réunion

6.1. Remerciements aux participants

Monsieur Dulac remercie les membres du comité.